




JE CLASSE MON MEUBLÉ



Démarche volontaire, simple et rapide
Qualification nationale valable 5 ans

« Mes étoiles feront vite parler de moi ! »...

LES BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MON MEUBLÉ

- ✓ Obtenir la dénomination «**Meublé de Tourisme classé** » valable 5 ans, garantissant les standards de confort et d'équipement sur la base de critères nationaux pour **me démarquer de la concurrence et rassurer ma clientèle**
- ✓ **Gagner en visibilité** et bénéficier d'une promotion par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés
- ✓ Bénéficier d'une **fiscalité plus intéressante** (abattement de 71% au lieu de 50% en régime micro)
- ✓ Profiter d'une cotisation minorée pour la Responsabilité Civile de loueur avec notre partenaire Homeassur.
- ✓ Accepter les **chèques vacances** (moyen de paiement fiable) et profiter de la promotion sur le site de l'ANCV pour accéder à une clientèle potentielle de plus de 9 millions de personnes bénéficiaires 
- ✓ Appliquer une **taxe de séjour plus avantageuse**

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Tarif Unique pour 1 Meublé

Tarif à compter du 1er Janvier 2020

165 €

- ✓ Quelle que soit la capacité
- ✓ -5% sur la somme totale pour le classement de 2 meublés
- ✓ -10% sur la somme totale pour le classement de 3 meublés ou plus

Exemple pour 2 meublés :
330€ - 16.50€ = 313.50€

- Les tarifs sont TTC (TVA 20% incluse et en vigueur à compter du 1er septembre 2019)
- Le tarif est dégressif selon le nombre de meublés prévus à la commande
- La réduction reste applicable pour toute commande supplémentaire, si elle nous parvient dans un délai de 6 mois après le bon de commande initial
- Le règlement est à joindre au bon de commande et encaissé après la visite

Le tarif comprend :

- ✓ L'accompagnement conseil
- ✓ L'instruction du dossier
- ✓ La visite de classement et les frais liés au déplacement
- ✓ L'édition et l'envoi des documents nécessaires au classement du meublé

QU'EST CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile (art D.324-1 du code de l'urbanisme).

POURQUOI CHOISIR MON OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE «DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE» POUR LE CLASSEMENT DE MON MEUBLÉ ?

Le classement des hébergements en meublés de tourisme fait partie intégrante de la démarche qualité du territoire. Il est le reflet d'une image positive, dynamique et qualitative de son offre touristique.

Partenaire privilégié et incontournable, au plus près du territoire et des prestataires d'hébergements touristiques, mon Office de Tourisme Communautaire est organisme agréé pour le classement des meublés.

Il m'offre ainsi l'opportunité de m'accompagner à toutes les étapes de mon projet, afin d'obtenir une reconnaissance qualité qui me permettra de mieux valoriser mon hébergement.



MES ÉTOILES EN 5 ÉTAPES

COMMANDE ► PRISE DE RDV ► VISITE ► RAPPORT ET RÉFLEXION ► CLASSEMENT 1 à 5 étoiles

- 1. Commande :** je commande ma visite auprès de l'Office de Tourisme « Destination Royan Atlantique », organisme agréé pour le classement des Meublés de Tourisme depuis 2018 ou tout autre organisme agréé ou accrédité COFRAC
- 2. Prise de RDV :** à réception du dossier complet, mon évaluateur classement prend rendez-vous par téléphone dans les 15 jours ouvrés suivants pour une visite de classement dans un délai maximum de 3 mois
- 3. Visite :** Je rencontre « mon évaluateur classement » qui réalisera la visite de ma location en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé, propre et en bon état)
- 4. Rapport et réflexion :** je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite et je dispose d'un délai légal de réflexion de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai le classement est acquis
- 5. Mon classement officiel (1 à 5 étoiles) est prononcé pour une durée de 5 ans**

L'Office de Tourisme Communautaire « Destination Royan Atlantique » met à votre disposition des professionnels, proches de vous, qui vous accompagnent à chaque étape de votre activité de loueur en meublés.

***Mes contacts pour le classement de mon meublé :**

MÉLANIE DUPONT

+33 (0)5 46 08 17 46 - +33 (0)7 85 10 72 73

m.dupont@royanatlantique.fr

Accompagnement Conseil
Référente Classement

VÉRONIQUE REMBERT

+33 (0)5 46 08 17 45 - +33 (0)6 40 65 92 52

v.rembert@royanatlantique.fr

Accompagnement Conseil
Évaluatrice Classement